

Fiche pédagogique

Sur le chemin de l'école

Carte d'identité

Sur le chemin de l'école
Documentaire, 1h14
France, 2013
Réalisateur : Pascal Plisson
Vo sous-titrée français

Synopsis

Ils viennent du Kenya, du Maroc, d'Inde et de Patagonie. A travers la savane, les montagnes ou encore les plaines, ces enfants parcourent entre 4 et 22 km pour se rendre à l'école. Habitant dans des coins reculés où les routes et les moyens de transports sont quasi-inexistants, le chemin se fait à pied ou à cheval.

Le documentaire suit quatre enfants dans leur périple aux nombreuses péripéties.

Les protagonistes du documentaire

- **Jackson**, 11 ans et sa sœur Salomé vivent au Kenya. Tous les matins, ils font 15 km de marche pour rejoindre leur école.
- **Zahira**, 12 ans, vit au Maroc. Tous les lundis, elle parcourt 22 km pour se rendre à l'internat où elle est scolarisée.
- **Samuel**, 13 ans, et ses deux frères habitent en Inde. Chaque jour, ses frères doivent pousser son fauteuil roulant sur 4 km dans des chemins parfois impraticables.
- **Carlos**, 11 ans, et sa jeune sœur, Micaela, traversent chaque jour à cheval les plaines de Patagonie sur 18 km.

I. Préparer la projection du film

Thématiques abordées

- Le droit à l'éducation et ses objectifs.
- Les droits de l'enfant handicapé.

Repères

Chiffres

- 61 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne seraient pas scolarisés dans le monde (UNESCO, 2012).
- Le taux de scolarisation en 2011 était de ([Rapport mondial sur l'éducation](#) de l'UNESCO, 2014) :
 - 84% au Kenya
 - 96% au Maroc
 - 99% au l'Inde
 - Non communiqué pour l'Argentine

Eléments de contexte

- 6 mois de travail ont été nécessaires au réalisateur et son équipe pour trouver les enfants à filmer. Une soixantaine d'histoires leur ont été proposées.
- Le réalisateur a passé 12 jours auprès de chaque enfant pour le tournage.
- Au Kenya, les frais de scolarité ont été supprimés en 2003. Il y a eu depuis une augmentation du nombre d'enfants scolarisés permettant aux plus pauvres d'accéder à l'éducation.
- Au Maroc, 1 demi-million d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas. Toutefois le taux de scolarisation a nettement augmenté ces dernières années.
- En Argentine, depuis la loi fédérale sur l'éducation de 1993, l'école est obligatoire de 5 à 14 ans. Avant cette loi, l'école n'était obligatoire que de 6 à 12 ans.
- En Inde, l'école est devenue obligatoire depuis 2010 pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans.

[La Convention relative aux droits de l'enfant \(CDE\)](#)

La CDE, adoptée le 20 novembre 1989 à l'ONU fête en 2014 ses 25 ans.

Cette convention est le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.

- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, "l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance"».

Quelques chiffres :

- L'ONU compte actuellement 193 Etats membres.
- Parmi ces Etats, seuls les Etats-Unis et la Somalie n'ont pas ratifié la Convention.

Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige le pays à respecter juridiquement la Convention. Il doit alors en rendre des comptes devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Les pays du documentaire et les droits de l'enfant

- **Le Kenya** a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 30 juillet 1990. Il n'a pas émis de réserves quant aux modalités d'application du texte.
- **Le Maroc** a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 21 juin 1993. Il n'a pas émis de réserves quant aux modalités d'application du texte.
- **L'Argentine** a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 4 décembre 1990. Mais [elle a émis des réserves](#) quant aux modalités d'application du texte concernant l'article 21 portant sur le droit à l'adoption.
- **L'Inde** a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 11 décembre 1992 (adhésion). Mais elle n'a pas émis de réserves quant aux modalités d'application du texte.

Ce qu'en disent les textes internationaux

- Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 à l'ONU.

1) Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
- b) **Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;**
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) **Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.**

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3) **Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde** et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

- Les **objectifs de l'éducation** sont inscrits dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Observation générale sur son application

1) Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;**

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2) Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

- Les **droits de l'enfant handicapé** sont inscrits dans l'article 23 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1) **Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.**

2) Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.

3) Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié, et elle est conçue **de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation**, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

Enjeux

Quelques pistes pour appréhender la complexité de la situation :

- L'école est obligatoire dans la plupart des pays. Dans le documentaire :
 - Le domicile des enfants se trouve à de nombreux kilomètres de leur école.
 - Le manque de transports les contraint à parcourir un long chemin par leurs propres moyens.
 - Les chemins empruntés pour se rendre à l'école sont souvent dangereux (ils traversent la savane ou les montagnes).
- Pour ces raisons, entres autres, certains parents des pays du documentaire préfèrent ne pas scolariser leurs enfants.

Ressources à exploiter

- [Article](#) de *La Croix* publié en 2013 sur le documentaire.
- [Article](#) de *Huffington post* publié en 2013 sur le documentaire.
- [Article](#) de l'ONU paru en 2012 sur le recul du nombre d'enfants scolarisés dans le monde.
- [Article](#) publié par *Le Monde* en 2014 sur le documentaire.
- [Fiche d'information](#) publiée par l'Institut statistique de l'UNESCO en 2011 sur les données des enfants non-scolarisés.
- [Fiche](#) pour les enseignants publiée par l'UNICEF sur le droit à l'éducation.
- [Fiche](#) publiée par l'UNICEF en 2006 sur la suppression des frais de scolarité au Kenya.
- [Interview](#) vidéo du réalisateur Pascal Plisson.
- [Interview](#) du réalisateur et du producteur du film sur le site Pixelcreation.fr.
- [Rapport mondial](#) du suivi de l'éducation pour tous publié par l'UNESCO en 2013/2014.
- [Rapport](#) sur la Consultation thématique mondiale sur l'éducation publié par l'UNICEF en 2013.
- [Rapport](#) publié par l'UNESCO en 2010 sur l'éducation au Maroc.
- [Recueil de données mondiales](#) sur l'éducation en 2011 publié par l'Institut statistique de l'UNESCO.
- [Reportage](#) de 2 minutes dans le journal télévisé de TF1 sur Jackson et Salomé qui se rendent dans une école française pour parler du documentaire.
- [Site d'Allociné](#) avec quelques anecdotes sur le documentaire.

II. Vérifier la bonne compréhension du film

L'enseignant pourra interroger ses élèves en utilisant les questions ci-dessous.

« Digérer » le film

- 1) Quelles sont les images qui vous ont le plus marqués ?
- 2) Quels moments d'entraide vous ont le plus touchés ?
- 3) A l'inverse, quels comportements ont pu vous étonner ou vous choquer ?

Cerner les enjeux

1) Que disent les parents à leurs enfants avant qu'ils se rendent à l'école ou quels gestes rituels accomplissent-ils ? Le texte grisé correspond aux réponses à trouver par les élèves.

Jackson et Salomé: -« que votre chemin soit sans obstacles »

-« que vous arriviez sains et saufs ».

- le père fait une prière et bénit ses enfants.

Zahira : - « que Dieu t'aide dans tes études ».

Carlos et Micaela : - les parents disent à Carlos de prendre soin de sa sœur.

-le père donne un ruban à Carlos pour les protéger sur le chemin.

Samuel et ses frères: - la mère dit aux frères de Samuel de faire attention au fauteuil roulant mais aussi à Samuel.

2) En vous aidant des mots-clés de chaque case, citez les difficultés rencontrées par les enfants du documentaire pour aller à l'école. Le texte grisé correspond aux réponses à trouver par les élèves.

Jackson et Salomé (Kenya)	Zahira et ses amies (Maroc)	Carlos et Micaela (Argentine)	Samuel et ses frères (Inde)
<i>Chaussure</i> Jackson doit réparer ses sandales.	<i>Etat du chemin</i> Les chemins empruntés sont en montagne avec des cailloux et des montées.	<i>Etat du chemin</i> Certains chemins sont peu praticables, le cheval rencontre donc des difficultés à les traverser.	<i>Fauteuil roulant</i> Les jeunes garçons doivent pousser le fauteuil roulant de leur frère.
<i>Retard</i> Les enfants sont amenés à faire des détours pour ne pas rencontrer les animaux. Mais il ne faut pas être en retard	<i>Troc</i> Zahira transporte une poule pour pouvoir l'échanger contre de la nourriture.	<i>Obstacle pour le cheval</i> Le cheval doit traverser une rivière.	<i>Rivière</i> Ils traversent une rivière dans laquelle le fauteuil s'enfonce dans le sable.

pour hisser le drapeau à temps.			
Objets à transporter Ils font le chemin en transportant un bidon d'eau et un bout de bois.	Blessure Une des jeunes filles se blesse au pied.	Sabot Le cheval a un problème au sabot.	Obstacle Un camion leur bloque la route.
Animaux Ils rencontrent des éléphants sur leur chemin et courent pour ne pas se faire attaquer.	Auto-stop Elles ne trouvent pas de voiture pour finir leur trajet jusqu'à l'école.	Besoin du cheval Les enfants sont dépendants du cheval.	Crevaision L'un des pneus du fauteuil crève. Ils doivent donc le faire réparer avant de continuer leur route

3) Pourquoi ces enfants veulent-ils se rendre à l'école malgré le danger du trajet ?

4) Relier le prénom de l'enfant au métier qu'il désire exercer plus tard.

Jackson	•	• Médecin
Zahira	•	• Vétérinaire
Carlos	•	• Médecin
Micaela	•	• Pilote
Samuel	•	• Maître/Maîtresse

5) « On oublie trop souvent que l'école est une chance » s'exclame le père de Jackson. Etes-vous d'accord avec lui ? Pourquoi ?

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

L'enseignant pourra approfondir la réflexion. Voici quelques pistes possibles :

1) Selon vous, les enfants en France rencontrent-ils aussi des difficultés pour aller à l'école ? (distance, frais de cantine, différences de niveau, prise en charge des enfants en difficulté...).

2) « Faut-il prendre en compte le temps de trajet domicile-école ? » dans l'organisation d'une journée à l'école. Ce débat est proposé en ligne sur le site du ministère de l'Education nationale. Quel est votre avis sur cette question ?

3) Le sociologue François Dubet, spécialiste de l'école s'exclame dans un article du *Monde* consacré au documentaire : « L'école [en France] a perdu son âme. On a renoncé à son rôle éducatif, émancipateur. On veut surtout que les enfants soient meilleurs et s'en sortent mieux que les autres. » L'école en France aide-t-elle les enfants à être autonome au quotidien ? L'éducation est-elle axée uniquement sur les notes des élèves et leur réussite ?